



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 07.03.2019

Numéro de publication: AB02-0000002312

Cantons: AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Hilcona Gourmet S.A.

Hilcona Gourmet S.A.

CHE-107.944.078

Chemin des Taborneires 10

1350 Orbe

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour), dimanche et les jours fériés

art. 17, 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-001196

N° d'établissement: 45855944

Pan d'entreprise: Distribution des produits frais dans toute la Suisse

Motif: Besoin particulier de consommation

Personnel: 15 H, 5 F

Validité: 01.04.2019 – 31.12.2019

Complément à l'autorisation: Modification

Autorisation pour: AI, AR, BE, BL, BS, FR, GE, GL, GR, JU, LU, NE, NW, OW, SG, SH, SO, SZ, TG, TI, UR, VD, VS, ZG, ZH

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36,

3003 Berne (tél. 058 462 29 48).